Révision du Plan Local d'Urbanisme de Vauhallan

# Notice sanitaire

Annexes

## 1. L'EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Saclay (SIEPS) comprend quatre communes (Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bacle). Ses missions comprennent la production, le transfert et la distribution de l'eau potable.

Concernant la production, l'approvisionnement en eau de la commune de Vauhallan se fait à partir des réservoirs du Christ de Saclay alimentés par l'usine de potabilisation de Viry-Chatillon qui traite l'eau de la Seine et l'eau des forages (eau souterraine). La gestion est assurée par Eaux du Sud Parisien.

A propos de la qualité de l'eau potable destinée à la consommation, l'ARS a effectué un contrôle qualité en 2019 montrant une eau de bonne qualité. L'analyse des paramètres principaux (bactériologiques, nitrates, fluor et pesticides) montre que ces derniers se situent tous en dessous de la limite de qualité.

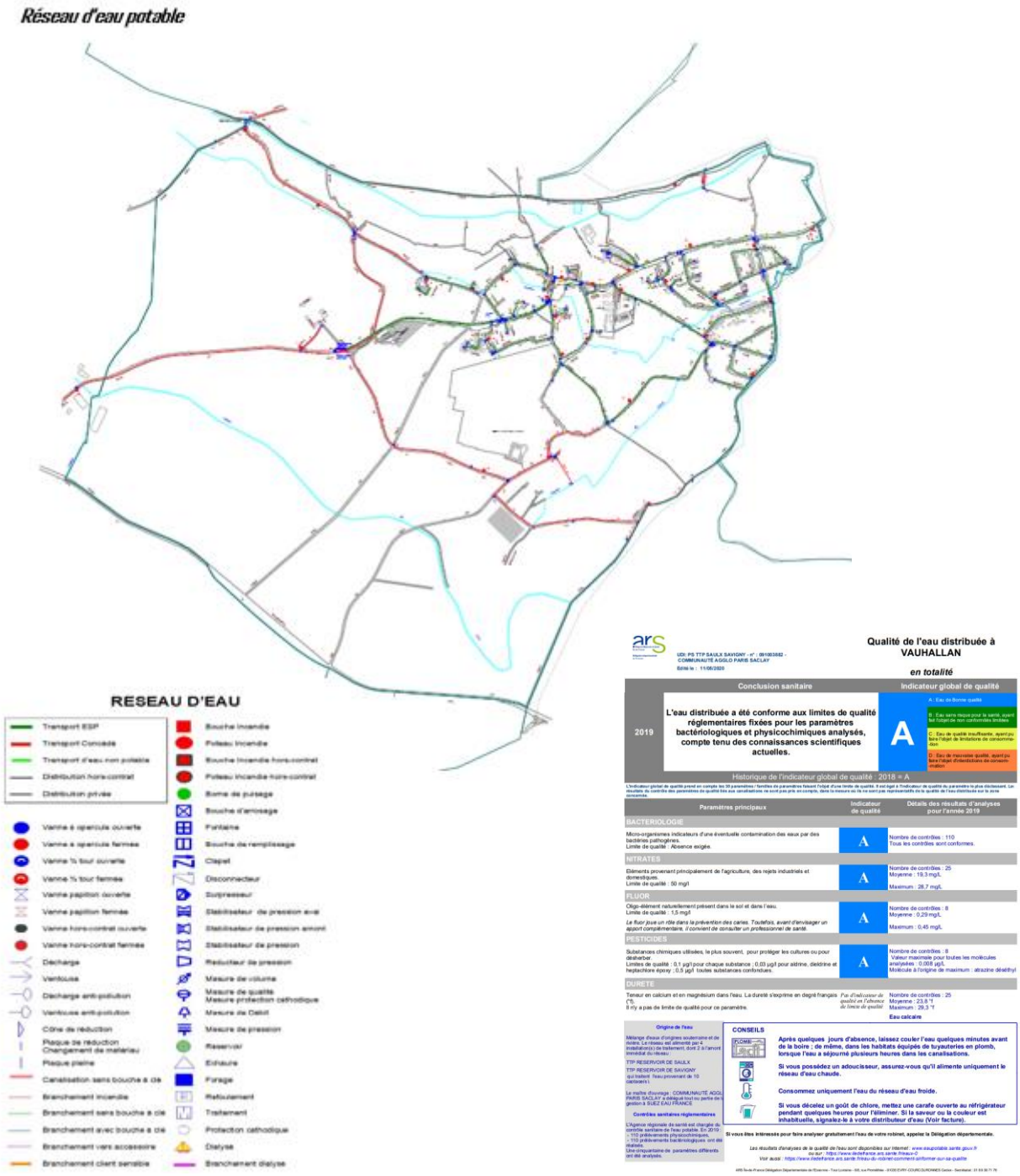

## 2. L'ASSAINISSEMENT

### Les eaux usées

La collecte des eaux usées est assurée par le réseau communal, dont la gestion est confiée à la Lyonnaise des Eaux. Le transport des eaux usées est assuré par le SIAVB en régie. Le traitement des eaux usées est assuré par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) en régie.

Un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été approuvé le 30 janvier 2001. Celui-ci délimite les secteurs desservis (ou à desservir) par le réseau d'assainissement collectif. Parmi les secteurs à desservir, une habitation ne pourra pas l'être pour des raisons techniques. Le SDA doit donc être modifié.

Le réseau d'assainissement collectif dessert pratiquement toutes les constructions (1931 personnes desservies en 2020). Le réseau est de type séparatif. Il compte environ 7550 mètres de linéaire organisés autour de deux antennes :
- sud / Polytechnique
- ouest / Saclay

Les eaux usées de la commune sont dirigées vers la station d'épuration Seine-aval, située à Achères (Yvelines) et géré par le SIAAP.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la commune, qui a confié cette tâche à la Lyonnaise des Eaux. Le contrôle des installations individuelles est en cours.
Les constructions situées à l'écart du réseau d'assainissement collectif sont réparties en 6 groupes, pour un total de 32 à 35 habitations :

| Repère | Localisation | Nombre d'habitations | Contraintes de raccordement | Contraintes d'assainissement individuel |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Chemin du Picotois | 17 | Majeures | Fortes |
| 2 | Bois Maréchal | 8 | Fortes | Moyennes |
| 3 | Les Arpentis | 1 | Fortes | Mineures |
| 4 | Chemin de Limon | 1 | Fortes | Moyennes |
| 5 | Chemin des Caves | 5 | Fortes | Moyennes |
| 6 | Trou Rouge | 3 | Fortes | Moyennes |

Les contraintes parcellaires en matière d'assainissement sont liées :
- à des pentes fortes ;
- à des distances importantes par rapport aux réseaux
- à l'occupation des sols et l'accès aux parcelles
- aux sols à dominante limono-argileuse qui nécessitent d'être substitués et drainés pour optimiser le traitement et l'évacuation des eaux.

### Les eaux usées

La collecte des eaux pluviales est organisée autour de différentes antennes qui rejoignent le ru de Vauhallan. Le réseau de collecte des eaux pluviales représente 8019 m3.

## 2. L'ASSAINISSEMENT

*Réseau d'assainissement*

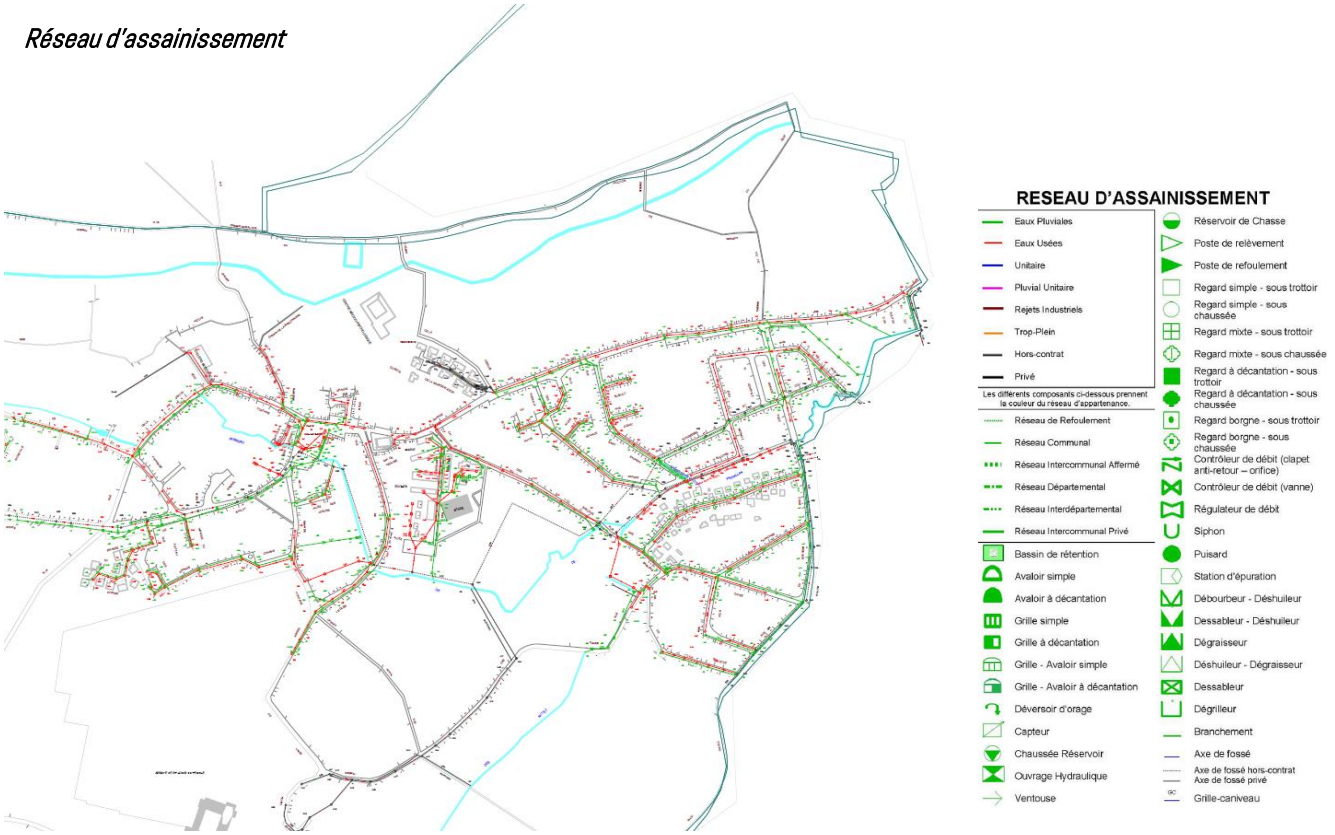


*Source : Suez*

## 3. LA GESTION DES DÉCHETS

La CAPS a choisi de déléguer sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers au Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) situé à Villejust. Les déchets ménagers sont collectés deux fois par semaine et les déchets recyclables sont récoltés une fois par semaine. La collecte des déchets végétaux se fait à domicile deux fois par mois de décembre à février et une fois par semaine de mars à novembre.

La déchèterie-ressourcerie de Villejust est un service exclusivement réservé aux particuliers résidant sur le territoire du SIOM. Elle permet d'y déposer :

- La ferraille
- Les gravas
- Les encombrants
- Les incinérables
- Les végétaux
- Les mobiliers
- Les capsules Nespresso, cartouches et toner d'encre
- Les déchets spéciaux
- Les appareils électriques
- Les déchets dangereux

Plusieurs points de collecte sont dispersés sur la commune :

- **4 points de collecte de verre** :
  - Chemin de Limon (entrée du stade Joliot Curie)
  - Route de Saclay (parking cimetière)
  - Chemin des caves (n° 25)
  - 44 Grande rue du 8 mai 1945

- **1 point de collecte de textiles** à l'entrée du stade Joliot-Curie